

# Les maladreries

Autor(en): **A. D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1906)**

Heft 32

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256228>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS  
et communications  
S'adresser  
à la rédaction du

# LE PAYS

Pays du dimanche  
à  
Porrentruy  
—  
TELEPHONE

## DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

### Les Maladreries

La lèpre est une terrible et dégoûtante maladie de la peau. On l'a appelée *ladrerie*, et l'on a donné le nom de *ladres* à ceux qui en étaient atteints, parce qu'ils invoquaient St-Lazare, pour être guéris. Cette affliction a régné en Europe depuis un temps immémorial, mais il paraît qu'elle acquit un surcroît de gravité par la lèpre que les croisés rapportèrent d'outre mer. Aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, elle fit de grands ravages. Le nombre des ladres devint si considérable, qu'il n'y eut bientôt ni ville, ni bourgade qui ne se vissent obligées de bâtir une ladrerie pour les reléguer. Ce ne fut que dès la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que l'on commença à se faire des idées justes sur cette maladie. On créa alors des hôpitaux pour les hommes réellement atteints de la lèpre. Toutefois cette mesure devint bientôt inutile, car on ne tarda pas à ne plus trouver de malades pour les occuper. Enfin sous Louis XIV, les léproseries furent supprimées et on donna leurs biens aux Ordres religieux de Charité.

A Porrentruy une maladrerie avait été fondée. Elle s'éleva en l'emplacement de la maison Chavanne, au faubourg St-Germain, et les prés qui bordent cette propriété sont encore désignés aujourd'hui sous cette rubrique: *Rière la Mallière*.

A Delémont, la ladrerie était située de l'autre côté du pont appelé encore le pont de la *Mallière*. (1)

(1) *Mala-terra*, terre maudite; aujourd'hui encore le cadastre porte cette étrange dénomination.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 30

## Honneur pour Honneur

par Marie Stéphane.

Les yeux du jeune homme étincelèrent, son front courbé par la souffrance intime qui le torturait se releva dans un mouvement de noble fierté. Il se sentait grandir par sa sublime abnégation: HONNEUR POUR HONNEUR! Ne payait-il pas, en ce moment, largement sa dette et celle des siens à son bienfaiteur, en consentant à rester coupable à ses yeux pour lui épargner le plus vif chagrin qui pût l'atteindre? Sa conscience lui rendait ce témoignage et ce fut sa première récompense, aussi fut-ce d'un accent plein de dignité qu'il répondit:

Les Chroniques du temps nous apprennent que le ladre séquestré de la société était dans la Mallière, maison écartée, un objet d'horreur qu'on fuyait avec soin. Une étroite fenêtre donnait un jour avare à ce pauvre réduit. Le malheureux qui y était enfermé recevait un manteau gris, un chapeau et une besace. On le munissait de gants grossiers et d'une *clacquette* ou *travette*, espèce de crécelle, avec laquelle il prévenait les passants sur son malheureux sort et empêchait qu'on s'approchât de lui. Une écuelle de bois et un chapeau, placés de l'autre côté du chemin, invitaient les âmes compatissantes à lui faire l'aumône et ensuite à s'éloigner au plus vite. Pus tard une abominable réaction s'en suivit, par suite des libéralités des grands et du peuple. On accusa les *ladres*, comme autrefois les templiers, d'avoir commis les plus grands crimes. On en brûla un grand nombre et enfin en confisqua les biens de leurs établissements.

Quand la lèpre s'était déclarée dans une maison, les magistrats députaient de suite un médecin dans la demeure maudite. L'homme de la science reconnaissait la lèpre à ces pustules hideuses et en faisait vite son rapport.

Lorsqu'un individu était convaincu avoir la lèpre, on lui ordonnait, à un jour fixé, de se rendre à l'église, au son lugubre de la cloche. Là, le clergé l'attendait. On le revêtait d'une robe noire, on chantait l'office des morts, puis le prêtre l'exhortait à souffrir avec patience la cruelle et longue épreuve que Dieu lui envoyait.

La lugubre cérémonie terminée, le lépreux était conduit solennellement à la *ladrerie* où il était enfermé pour toujours. Il lui était permis de sortir un peu, mais quand il le faisait, il devait sonner avec sa *travette* pour avertir les passants de son approche qu'on fuyait avec épouvante. Il lui était sévèrement interdit

— Adieu, Monsieur! Un jour au ciel vous saurez que je n'ai pas été indigne de vos bontés, comme vous le supposez en ce moment; cette certitude me soutiendra ici-bas.

Il s'inclina et sortit, traversant la pièce voisine.

La porte s'était à peine refermée derrière lui, qu'une forme svelte et claire se dégagea de l'ombre des draperies. Les deux mains tendues, Chantal s'avançait vers le jeune homme:

— Gauthier, je vous aime!... dit-elle la voix vibrante de tendresse, en appuyant sa tête frémissante sur l'épaule du jeune officier.

Celui-ci se sentait défaillir, sans pouvoir distinguer s'il succombait sous l'étreinte de la douleur, ou sous l'excès du bonheur qui, sans transition, lui succédait. Effrayé, il repoussa doucement la jeune fille.

d'entrer dans une église, dans un moulin, de se laver dans les rivières et les fontaines. On lui portait ses aliments auxquels il ne devait toucher qu'avec le secours d'une baguette. Toujours il devait porter sa robe grise ou noire.

A Porrentruy, les jours des Bordes (2), on achetait aux pauvres ladres du stoquefische. Le jour de la Pentecôte on leur achetait de la viande de veau, et la Fête Dieu, les ladres communiaient. Le prêtre leur présentait l'Hostie Sainte à moyen d'une longue cuillère en argent. Ils dinaient avec du mouton. Le jour de St-Germain, patron de Porrentruy, on leur donnait 2 channes de vin. Le dimanche ils avaient un peu de vin et aux grandes fêtes de la viande fraîche.

Entre ces époques solennelles de l'année, les ladres allaient mendier leur nourriture aux portes des maisons qu'ils ne devaient pas toucher. Lorsque le pauvre lépreux était malade et ne pouvait sortir, le maître de la Maladrerie pourvoyait à son entretien et payait des derniers de la maison les autres ladres qui le veillaient. En 1510, une crue d'eau subite empêcha les pauvres d'arriver en ville chercher leur aumône ordinaire. Un d'entre eux mourut de faim. Le lendemain de la fête de la Conversion de St-Paul, la bourgeoisie envoya aux pauvres ladres du pain blanc, « parce que les eaux estoient hors de rive. »

Le bois nécessaire à leur entretien était fourni par la justice. Lorsque quelque exécution par le feu avait eu lieu, à Porrentruy, le bois restant, après le supplice, appartenait à la Maladrerie. En 1519, le gouverneur des pauvres ladres, paie 7 sols pour le voiturage de quatorze chariots de bois à la Maladrerie, bois que l'on avait amené pour l'exécution par

(2) Les Cendres.

— Ne savez-vous pas de quoi l'on m'accuse?... commença t-il.

La main fine de Chantal se posa sur ses lèvres:

— J'ai tout entendu!... Je vous en prie, ne vous abaissez pas à vous défendre devant moi, je ne le veux pas! fit-elle avec autorité. Je suis sûre de votre innocence, j'arriverai à la prouver!

— J'accepterais une vie entière de souffrances, en échange de cette minute de félicité! Grâce à vous, Chantal, je ne songerai pas à me plaindre, quoi qu'il arrive! murmura t-il en fixant sur la jeune fille un regard d'indicible et respectueux amour.

Elle reprit confiante:

— Ne vous attristez pas, ami; je vais appeler Luc à mon secours, — il est près de rentrer en France — à nous deux nous découvrirons bien l'odieuse machination dont vous êtes victime.